

**ASSEMBLÉE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION
SOCIALE EN SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024**

Conformément aux articles L 1122-11 et L 1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe **Conseil Communal / Conseil de l'Action Sociale** qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le **mercredi 30 octobre 2024 à 19H30'**, avec à l'ordre du jour l'objet suivant :

1. Rapport sur les synergies et les économies d'échelles.

Pour le CPAS

Le Directeur Général,

E. NOEL

Le Président,

J. BRUYERE

Pour la Ville

La Directrice Générale,

M. MODAVE

Le Bourgmestre,

V. WAUTHOZ